

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : CENT VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 22 Mai 1875

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU-PÉROU

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

1875

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

—
SIÈGE SOCIAL
—

Administrateurs :

MM. H. BAMBERGER,
E. FOULD,
E. GOUIN,
E. HENTSCH,
ED. JOUBERT,
J. STERN.

Censeurs :

MM. L. CUNIN-GRIDAINE,
N...

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1875 :

MM. E. LEVIEZ,
CH. GIDE.

—
Directeur :

M. CH. SAUTTER.

Sous-Directeur :

M. J. H. THORS.

Secrétaire général :
M. A. PESTEL.

Chef du Contrôle :
M. L. VILLARS.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

—
CAPITAL : CENT VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS
—

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 22 Mai 1875

—
Rapport du Conseil d'Administration;
Rapport des Commissaires ;
Résolutions de l'Assemblée générale ;
Comptes de l'Exercice 1874.
—

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU-PÉROU

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

—
1875

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT
PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 22 Mai 1875

MESSIEURS,

Avant de vous soumettre les opérations de votre Société pendant l'année 1874, nous avons le triste devoir de vous annoncer la mort de notre collègue et ami M. Antoine Schnapper.

Vous connaissiez tous la haute loyauté de son caractère. Depuis la fondation de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à laquelle il avait puissamment contribué, nous avons pu, mieux que personne, apprécier le concours que nous donnaient la sagesse de son esprit et les conseils de son expérience. Nous sommes certains que vous vous associez aux vifs et sincères regrets que nous inspire cette perte prématurée.

L'année qui vient de s'écouler peut être considérée comme une année normale ; si elle n'a pas présenté les éléments favorables de 1872, elle n'a pas eu à souffrir de la crise financière de 1873.

L'examen de notre bilan et le rapport de vos Commissaires vous renseignent sur le mouvement de nos affaires et sur la situation de notre établissement au 31 Décembre 1874. En comparant cette situation avec celle de Décembre 1873, vous remarquerez une diminution dans les disponibilités considérables que la crise nous avait fait réunir. Le compte des participations diverses se trouve aussi réduit par la liquidation des syndicats auxquels nous avons pris part. Au contraire, le nombre et l'importance des comptes de nos correspondants se sont développés par le mouvement de nos affaires de banque, et nous avons profité de la dépréciation passagère subie par certaines valeurs de premier ordre pour augmenter nos placements dans des conditions favorables.

Fidèles aux principes qui ont présidé à la constitution de la Banque de Paris et des Pays-Bas, nous n'avons rien voulu sacrifier aux idées de spéculation qui affaiblissent les institutions en ne leur donnant que des bénéfices éphémères. Nous devons ajouter que la situation générale des marchés ne nous a pas paru assez consolidée pour rechercher de nouvelles émissions, notre Société ne pouvant, suivant nous, offrir des valeurs nouvelles au public que si elle a affirmé sa confiance en y engageant ses capitaux.

Nous nous sommes donc bornés à nous charger de la réalisation des Bons de liquidation de la Ville de Paris et à faire l'émission, dans nos succursales, des emprunts de la Ville de Bruxelles et de la Ville d'Amsterdam.

Dans la première de ces opérations, la perspective d'un emprunt voté en 1874 et qui vient d'être émis en Février 1875, nous a fait

penser, d'accord avec l'Administration municipale, qu'il était de l'intérêt bien entendu du crédit de la Ville de Paris de ne faire aucun appel au public avant l'emprunt projeté. La création d'un marché assez large pour absorber les titres que nous avons acquis de la Ville et ceux qui avaient été remis aux indemnitaires présentait certaines difficultés, mais nous avons la conviction que, grâce à la valeur intrinsèque de ces titres et aux ressources considérables dont nous disposons, il nous serait possible de mener à bonne fin cette opération sans recourir à une émission publique. Nos prévisions se sont réalisées et nous avons placé les Bons de liquidation tant dans notre clientèle que sur les marchés de Paris et de certaines places étrangères. Nous n'avons eu qu'à nous féliciter de cette manière de procéder, car le classement de ces titres s'est fait rapidement et, depuis cette époque, les cours des Bons de liquidation et ceux de toutes les Obligations de la Ville de Paris se sont élevés d'une manière notable. Le dernier emprunt, émis en 1875, a pu se conclure à des conditions avantageuses, et les prix se maintiennent à un taux supérieur à celui de l'émission.

La souscription aux emprunts des Villes de Bruxelles et d'Amsterdam, ouverte dans nos succursales, de concert avec les principaux établissements financiers de la Belgique et de la Hollande, a reçu du public le meilleur accueil.

Les grands intérêts que nous représentons en Espagne ont obtenu satisfaction. Avant le 31 Décembre, le remboursement intégral des sommes dues au Syndicat de 100 millions était assuré, et les répartitions, commencées le 8 Mai 1874, comme nous avons eu l'occasion de vous le dire dans notre dernier rapport, étaient terminées le 20 Janvier 1875. Il a été, depuis, distribué à valoir sur les intérêts 10 % en Février et Mars.

Il reste encore à nos co-intéressés un certain nombre d'actions de la Banque hypothécaire, et nous en possédons nous-mêmes un chiffre assez considérable. La rétrocession du privilège de cette Banque, que nous vous avons annoncée l'année dernière, a rencontré certaines difficultés. Le Ministre des Finances qui avait succédé, sous le gouvernement du Maréchal Serrano, au Ministre des Finances signataire de la convention qui avait réglé cette rétrocession, ne crut pas devoir exécuter les engagements pris par son prédécesseur. On alla même jusqu'à méconnaître, malgré les services rendus par la Banque hypothécaire au Gouvernement espagnol et malgré les énergiques protestations de son Conseil, les droits concédés par la loi du 2 Décembre 1872. Toutes ces questions étaient soumises à la juridiction du Tribunal suprême lorsque le mouvement politique du 30 Décembre 1874 est venu changer la situation de l'Espagne et modifier les idées du Comité du Syndicat et de votre Conseil.

En présence des événements actuels, nous avons entièrement renoncé à la rétrocession du privilège de la Banque hypothécaire. Nous étions certains, en voyant arriver à la tête du Gouvernement et des Finances de l'Espagne des hommes aussi éminents et aussi équitables, que toutes les difficultés seraient aplanies. En effet, la légitimité de nos réclamations a été pleinement reconnue et nous sommes rentrés en possession des privilèges dont on avait voulu injustement nous dépouiller. Nous étudions, sur l'invitation du Gouvernement espagnol et de concert avec le Président du Conseil et le Ministre des Finances, les modifications à apporter à l'organisation de la Banque hypothécaire pour arriver à donner à cette institution toutes les forces nécessaires au rôle qu'elle doit remplir. Nous sommes convaincus qu'un Crédit foncier national, soutenu par des privilèges gouvernementaux et par l'appui de forces financières étrangères, peut rendre de grands services à l'Espagne.

Notre Direction et notre personnel nous ont secondés avec une intelligence et un zèle que nous nous faisons un plaisir de constater auprès de vous.

Nos succursales ont continué de nous donner un concours actif et utile. Nous devons vous mentionner tout spécialement, comme l'année dernière, l'importance des résultats obtenus dans notre établissement de Bruxelles.

Le mouvement des affaires sur la place d'Amsterdam s'étant ralenti dans ces dernières années, surtout depuis la crise qui, dans les premiers mois de 1873, a atteint les valeurs américaines importées sur les marchés européens, nous avons jugé utile de réduire les frais généraux de la succursale établie dans cette ville, en supprimant l'emploi de second directeur et en introduisant diverses simplifications dans les services.

Nous avons procédé à la nomination, pour l'exercice 1875, des diverses personnes qui, sous le titre de membres des Comités consultatifs institués auprès des succursales, veulent bien donner leur concours à notre établissement. Vous trouverez les noms de ces Messieurs dans le tableau annexé à ce rapport et vous vous joindrez à nous dans l'expression de nos remerciements pour leur utile collaboration.

Nous avons à vous annoncer que M. le Baron de Haber s'est démis de ses fonctions de Censeur. Vous n'avez pas oublié la part importante que M. de Haber avait prise à la réunion des deux anciennes Sociétés, la Banque de Paris et la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas et, par conséquent, à la fondation de votre établissement. Vous partagerez les regrets que nous cause la détermination de M. le Baron de Haber.

Le compte de profits et pertes que nous vous soumettons présente un bénéfice de 10,473,562 fr. 93, réduit par l'ensemble des frais généraux, amortissements et allocations à 9,462,777 fr. 76.

L'abonnement au timbre, les contributions et impôts divers absorbent une somme de 122,525 fr. 92.

Les frais généraux proprement dits de l'établissement central, énumérés dans les paragraphes II et V, s'élèvent à 696,571 fr. 51.

La caisse de retraite et de prévoyance, en faveur de nos employés à Paris, a reçu cette année une dotation de 20,000 francs.

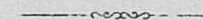
Sur le montant du bénéfice net, 9,462,777 fr. 76, nous avons prélevé, aux termes de la loi, 5 %, soit 473,139 fr. 87 pour la réserve légale, et nous avons doté le fonds de prévoyance, mentionné dans l'article 47 de nos statuts, d'une somme de 2,500,000 francs sur laquelle, conformément à la décision prise dans la séance du 5 Avril 1873, nous avons fait constater les droits des Administrateurs actuels, à raison de 10 %, dans le cas où, suivant une décision de l'Assemblée, il en serait fait ultérieurement une répartition totale ou partielle.

L'ensemble des réserves constituées dans les trois premières années de l'existence de notre Société sera ainsi porté, si vous voulez bien approuver nos propositions, à 9,395,917 francs.

Le solde des bénéfices, après ces divers prélèvements, permet de répartir un dividende de 50 francs par action, en reportant à nouveau au compte de profits et pertes le reliquat de 42,526 fr. 34, qui reste disponible après cette répartition de 10 % sur le capital versé.

Votre Conseil d'administration, votre Comité de Censeurs et vos Commissaires sont unanimes pour approuver le prélèvement de 2,500,000 francs en faveur du fonds de prévoyance. Vous partagerez sans aucun doute leur conviction que la constitution d'une large réserve est un des plus sûrs moyens d'affirmer la puissance et le crédit d'un établissement tel que le nôtre.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.



RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Le bilan général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, au 31 Décembre 1874, le compte de *Profits et Pertes* de ce même Exercice, ainsi que toutes les pièces justificatives, ont été mis à la disposition de vos Commissaires à l'époque fixée par la loi, c'est-à-dire plus de quarante jours avant votre Assemblée générale.

Les renseignements les plus complets et les plus précis, fournis par la Direction avec un empressement et une clarté auxquels nous devons rendre hommage, ont facilité l'examen dont nous venons vous faire connaître le résultat.

Les divers comptes de l'actif forment un total de 231,856,207 fr. 54 c., qui se réduit à 154,541,696 fr. 84 c., si l'on en retranche le versement non appelé sur les actions, 62,500,000 fr. et les comptes des succursales 14,814,510 fr. 70 c., qui figurent à l'actif et au passif.

Sur ces valeurs s'élevant à 154,541,696 fr. 84 c. et réparties entre quinze comptes, six comptes, présentant un total de 48,181,776 fr. 62 c., n'appellent de notre part aucune explication. Ce sont les

Espèces en Caisse, le Portefeuille, les Fonds disponibles dans les Banques, les Reports, les Coupons à encaisser, la Liquidation au 31 décembre 1874. Toutes ces valeurs sont aujourd'hui et depuis longtemps recouvrées et leur parfaite réalité est ainsi prouvée par le fait.

Les autres comptes peuvent se subdiviser en deux grandes catégories : les créances, d'une part, et, de l'autre, les titres ou valeurs dont la Banque est propriétaire.

Occupons-nous d'abord des créances. Il nous a paru qu'elles présentaient toutes la plus complète sécurité. — Les unes, les *Avances sur garanties*, soit au point de vue du choix du gage, et de la quotité de la somme prêtée, soit au point de vue du crédit de l'emprunteur, étaient constituées dans toutes les conditions que commande la prudence; les autres, les *Comptes courants des Syndicats*, ne diffèrent que par la forme des avances sur garanties, car ces comptes représentent des avances temporaires faites dans l'intérêt commun par la Banque et garanties par la valeur bien plus considérable de tous les titres appartenant au Syndicat débiteur et déposés dans les caisses de la Société.

Les créances sur les correspondants à l'étranger et en France sont elles-mêmes plus d'une fois appuyées de titres : elles sont toujours fort divisées, elles sont le résultat d'une confiance légitime accordée à des maisons de premier ordre, en même temps qu'elles sont l'expression de ce vaste mouvement d'affaires qui s'étend sur le monde commercial tout entier et qui constitue l'un des caractères et l'un des objets principaux de votre Société.

Ces trois chapitres forment un total de 57,000,787 fr. 59 c.

Les titres et valeurs dont la Banque est propriétaire sont répartis entre les trois articles : *Fonds d'État, Actions et Obligations,*

Participations diverses. Ils forment ensemble un total de 42,167,297 fr. 98 c.; l'estimation en a été faite suivant les règles prudentes que le Conseil d'administration a établies dès l'origine de la Société et que vous avez approuvées dans votre séance du 5 Avril 1873. Par application de ces règles, les valeurs figurent au bilan pour un chiffre qui ne dépasse jamais le cours moyen du mois de Décembre 1874 et qui reste souvent au-dessous. Les participations prises dans les syndicats figurent pour le capital déboursé, avec la seule addition d'un intérêt de 5 %.

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit l'année dernière sur l'extrême variété de composition de ces trois chapitres, sur le grand nombre de valeurs ou d'affaires qu'ils embrassent et sur la sécurité que donne à la Banque cette sage division de ses risques.

Vous savez que l'avance de 100 millions faite au Gouvernement espagnol, et dans laquelle la Banque avait encore, au 31 Décembre 1873, un intérêt de 2,521,105 fr. 35 c., est aujourd'hui complètement soldée. Il ne reste plus à la Banque, par suite de sa participation à cette avance, qu'un solde de bénéfice à percevoir et que la possession d'une partie du capital social de la Banque hypothécaire d'Espagne sur laquelle il a été versé 1,185,487 francs.

Nous n'avons plus, pour épuiser les comptes de l'actif, qu'à vous citer les *Comptes divers* et *Comptes d'ordre*, ainsi que les comptes *Immeubles et Mobilier*, qui présentent ensemble un total de 7,191,834 fr. 65 c.

Indépendamment des chapitres tels que le *Capital social*, la *Réserve légale* et le *Fonds de prévoyance*, qui ne représentent que des sommes appartenant aux Actionnaires, et des *Comptes d'ordre*, le Passif n'offre à votre attention que les *Effets à payer* 7,031,916 fr. 98 c.,

engagements qui sont l'instrument des mouvements de fonds dont la Banque se fait l'intermédiaire et les *Correspondants en France et à l'Étranger*, tant à Paris que dans les succursales, dont le total s'élevait à 65,935,804 fr. 95 c. : la plupart de ces comptes créanciers proviennent des grandes affaires que votre Établissement a patronnées et dont il est resté le banquier. Ces dépôts sont faits sur des bases entièrement conformes aux principes que la Banque a adoptés. Les remboursements ont été stipulés soit à des époques fixes et prévues, soit avec des conditions d'avertissement préalable et de paiements graduels et fractionnés qui, comme nous vous l'avons dit l'année dernière, ôtent à ses dépôts le caractère de comptes courants ouverts à des particuliers et exigibles à vue.

En résumé, la situation de votre Société répond à tout ce que l'on doit attendre d'une maison de banque exclusivement consacrée aux grandes affaires, en vue desquelles elle a été créée ; cette situation est constatée avec autant de clarté que d'exactitude par les comptes qui vous sont soumis. Elle fait ressortir un bénéfice net de 9,462,777 fr. 76 c., supérieur de 2,360,335 fr. 13 c. à celui de l'année dernière.

Le Conseil d'administration vous propose de prélever sur ce bénéfice une nouvelle dotation de 2,500,000 francs pour le fonds de prévoyance, qui se trouverait ainsi porté à 7,863,500 francs en même temps que la réserve légale, accrue de 473,139 fr. 87 c., s'élèverait à 1,532,417 francs.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces sages et prévoyantes propositions ; ce n'est pas seulement de la nature des affaires auxquelles elles se livrent, ou de la manière dont ces affaires sont gérées, que dépendent la prospérité, la force et la durée des institutions de crédit, c'est encore plus peut-être de la sagesse et de la

modération dans la distribution des dividendes, ainsi que de la puissance des réserves qu'elles savent constituer avec persévérance. Les fortes réserves font les fortes Compagnies : c'est une maxime proclamée par la théorie, confirmée par l'expérience, que ne perdent jamais de vue ceux qui, comme vous, ont pour but bien moins l'étendue des bénéfices actuels que la création d'une œuvre durable, appelée à se fortifier et à grandir.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les comptes de l'exercice 1874, tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Paris, le 3 Mai 1875.

Les Commissaires,

CH. GIDE, E. LEVIEZ.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 22 MAI 1875

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après la lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées :

Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1874, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration ;

Affecte au Fonds de Prévoyance mentionné dans l'article 47 des Statuts une somme de Fr. 2,500,000 dont 90 % reviennent aux Actionnaires et 10 % aux Administrateurs actuels, dans le cas où, sur une décision de l'Assemblée, il en serait fait ultérieurement une répartition totale ou partielle ;

Fixe à 50 francs par Action le montant du dividende pour l'Exercice 1874.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit **30** francs par Action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Seconde Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme

M. E. LEVIEZ,

Sous-Gouverneur du Crédit Foncier de France,

M. CH. GIDE,

Agent de change honoraire,

COMMISSAIRES chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale annuelle ordinaire sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1875.

COMPTES

De l'Exercice 1874

BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1874.

ACTIF

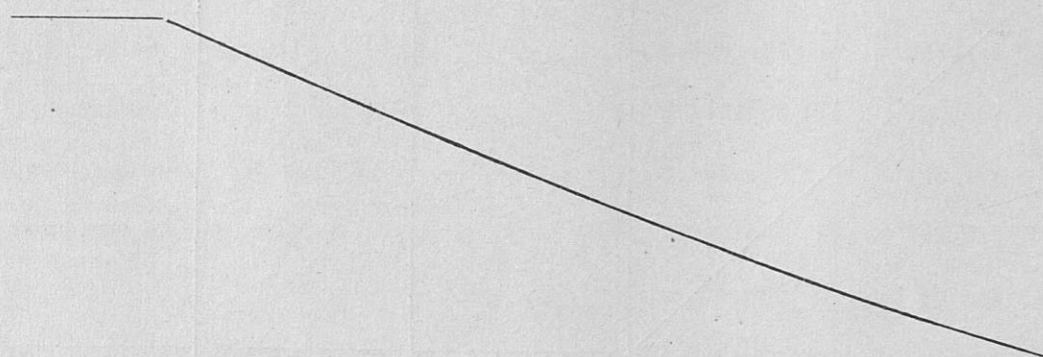
	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque	2.796.304 38	835.633 46	3.631.937 84
Portefeuille.	Paris et Province	65.958 25	5.892.573 »
	Valeurs étrangères	4.898.986 74	6.961.414 39
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	376.236 45	1.645.294 79	2.021.531 24
Comptes fixes des succursales.	12.000.000 »	» »	14.814.510 70
Comptes courants —	2.814.510 70	» »	8.686.508 90
Comptes courants des Syndicats.	8 686.508 90	» »	27.073.717 12
Correspondants {	à l'étranger.	11.807.943 67	27.073.717 12
	en France	582.813 35	
Reports	17.522.353 50	8.916.376 33	26.438.729 83
Coupons à encaisser	5.184 33	985.501 69	990.686 02
Avances sur garanties	18 215.742 17	3.024.819 40	21.240.561 57
Fonds d'États.	10.864.390 05	3.849.961 75	14.714.351 80
Actions et Obligations	14.744.052 97	2.853.985 46	17.598.038 43
Participations diverses	9.470.491 75	384.416 »	9.854.907 75
Liquidation au 31 décembre 1874.	2.145.264 60	99.639 70	2.244.904 30
Comptes divers et comptes d'ordre	2.161.413 21	3.453.788 99	5.615.202 20
Immeubles de la Société	1.000.000 »	509.220 95	1.509.220 95
Mobilier	50.000 »	17.411 50	67.411 50
Versement non appelé sur Actions	62.500.000 »	» »	62.500.000 »
	187.924.455 51	43.931.752 03	231.856.207 54

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social.	125.000.000 »	» »	125.000.000 »
Réserve légale	1.059.277 13	» »	1.059.277 13
Fonds de prévoyance.	5.363.500 »	» »	5.363.500 »
Effets à payer	5.539.715 84	1.492.201 14	7.031.916 98
Comptes fixes des succursales.	» »	12.000.000 »	14.814.510 70
Comptes courants —	» »	2.814.510 70	65.935.804 95
Correspondants {	à l'étranger.	22.418.454 28	65.935.804 95
	en France	1.501.433 34	
Comptes divers et comptes d'ordre	1.872.465 40	1.315.954 62	3.188.420 02
Profits et pertes	7.073.579 81	2.389.197 95	9.462.777 76
	187.924.455 51	43.931.752 03	231.856.207 54

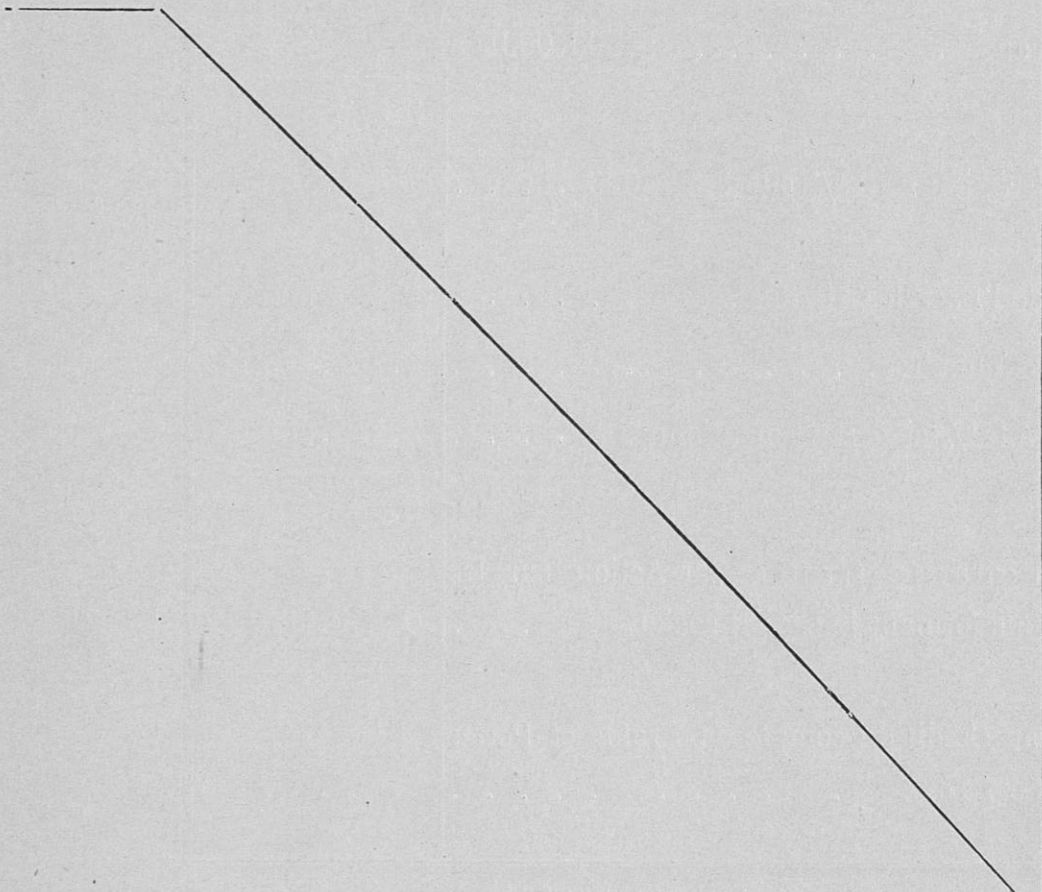
COMPTE DE PROFITS et

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions	122 525 92
II	
Appointements, gratifications, frais de bureaux et de loyer	456.546 85
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.	135.984 66
III	
Amortissement et frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque . . .	15.237 74
IV	
Dotation de la Caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris . . .	20.000 »
V	
<i>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</i>	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100 000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	4.040 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris	156.450 »
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	9.462.777 76
	
10.473.562 93	

PERTES (Exercice 1874)

AVOIR

Commissions	824.093 74
Intérêts et bénéfice du portefeuille et des changes	3.382.521 64
Reports	1.115.349 30
Fonds publics, Actions et Obligations	2.720.901 03
Divers	41.499 27
Bénéfice net des Succursales	2.389.197 95
	
10.473.562 93	

RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net.	9.462.777 76
Intérêts à 5 % sur le capital versé. 3.125.000 »	
Réserve légale 5 % 473.139 87	6.098.139 87
Fonds de prévoyance 2.500.000 »	
	3.364.637 89
Conseil d'administration : 10 % sur 3,322,000	332.200 »
	3.032.437 89
Solde créancier de l'Exercice 1873	135.088 45
A répartir aux Actionnaires	3.167.526 34
Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés	3.125.000 »
	6.292.526 34
Dividende de cinquante francs par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social.	6.250.000 »
SOLDE à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1875	42.526 34

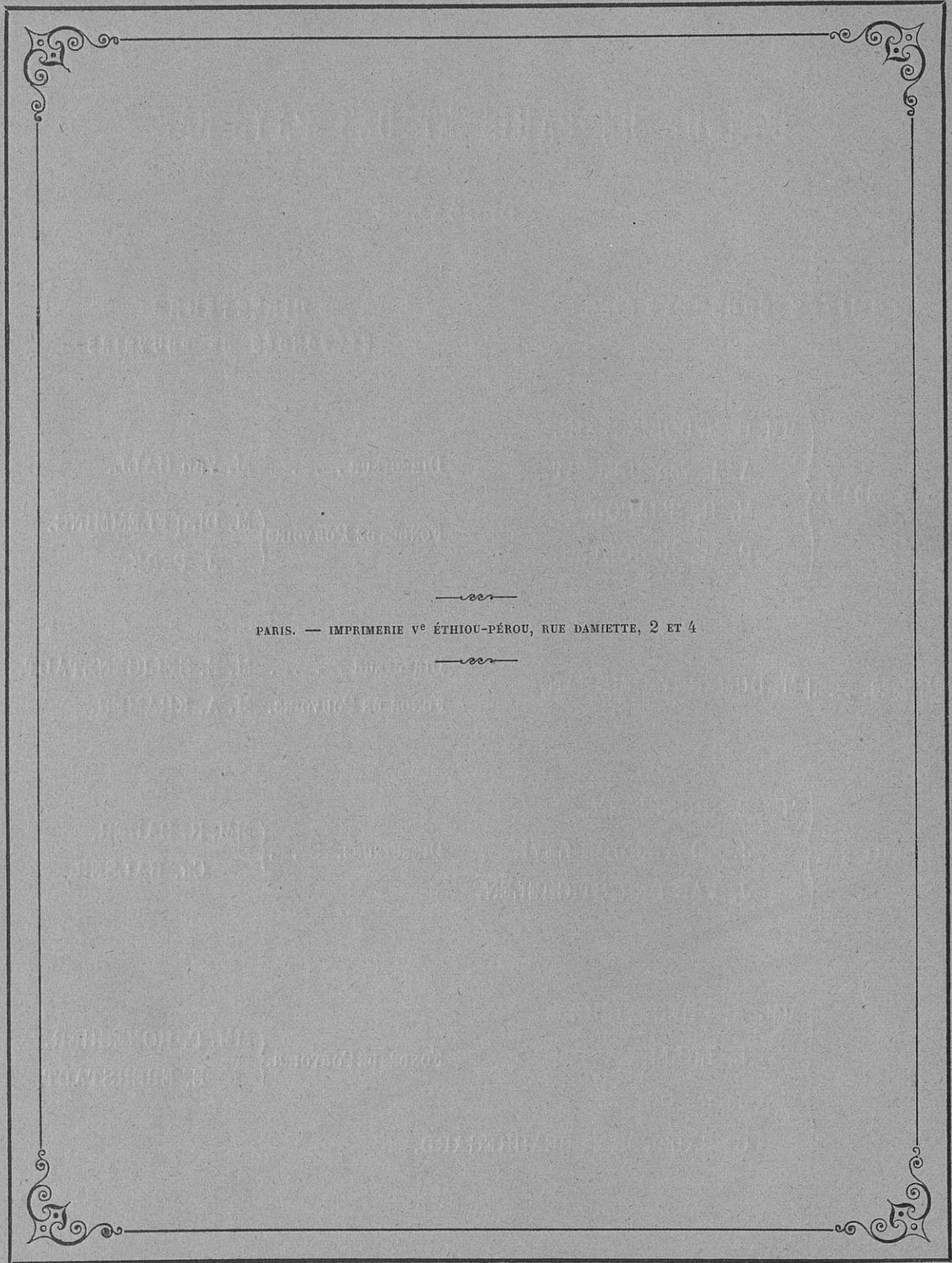
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

AMSTERDAM	MM. G. M. BOISSEVAIN. A. I. von HEMERT. M. H. S'JACOB. P. W. SCHOLTEN.	DIRECTEUR M. Van HALL. FONDÉS DE POUVOIRS { M. Dirk FLEMMING. J. PERK.
ANVERS	M. DUMERCY-HEIRMAN.	DIRECTEUR M. E. SELIGENSTADT. FONDÉ DE POUVOIRS. M. A. KRAMER.
BRUXELLES . .	MM. E. BRUGMANN. J. MONTEFIORE-LEVI. J. VAN DER STICHELEN.	DIRECTEURS { MM. R. BAUER. CH. BALSER.
GENÈVE	MM. A. CHENEVIÈRE. L. LULLIN. James ODIER. C ^{te} SAUTTER DE BEAUREGARD.	FONDÉS DE POUVOIRS. { MM. P. HONEGGER. E. EBERSTADT.



—*ss*—
PARIS. — IMPRIMERIE v^o ÉTHIOU-PÉROU, RUE DAMIETTE, 2 ET 4
—*ss*—